

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 9 mai 2022 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Jacinthe Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

104-05-22

DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ATTESTATIONS SUITE À LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale, secrétaire-trésorière, fait rapport de la participation de l'ensemble des membres du conseil, à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne le 9 mai 2022.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, greffière-
trésorière